

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

31, rue de la Mairie  
63160 SAINT-JULIEN-DE-COPPEL

Tel. 04 73 68 42 81  
Email. [mairie@saintjuliendecoppel.fr](mailto:mairie@saintjuliendecoppel.fr)

<http://www.saintjuliendecoppel.fr>

Dossier suivi par Charline MONNET  
et Clémence RIBEAUDEAU

# ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

**VOUS TROUVEREZ CI-JOINTS LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES  
PÉRISCOLAIRES, LES TARIFS ET LES MODES DE PAIEMENT**

**DOCUMENTS A RETOURNER EN MAIRIE AU PLUS TARD**

**LUNDI 25 AOÛT 2025**

- ACCUSE DE RÉCEPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- CHOIX DU MODE DE PAIEMENT
- COPIE RECTO-VERSO DE L'AVIS D'IMPOSITION DU FOYER 2025  
SUR LES REVENUS DE 2024 OU DE L'AVIS DE SITUATION  
DÉCLARATIVE
- COPIE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE
- EN CAS DE PARENTS SÉPARÉS, LE DOSSIER DEVRA ÊTRE  
DÉPOSÉ PAR LE PARENT DÉCLARÉ LE PAYEUR DES FACTURES DU  
PÉRISCOLAIRE

**INFORMATION AUX FAMILLES**

## LES HORAIRES

JOURS et HORAIRES	7h00-8h20	8h20-12h00	12h00-13h35	13h45-16h15	16h15-16h30	16h30-17h30	16h30-18h30
LUNDI	GARDERIE	ECOLE	REPAS/ RECREATION	ECOLE	GARDERIE GRATUITE		GARDERIE
MARDI	GARDERIE	ECOLE	REPAS/ RECREATION	ECOLE	GARDERIE GRATUITE	ÉTUDE SURVEILLÉE	GARDERIE
JEUDI	GARDERIE	ECOLE	REPAS/ RECREATION	ECOLE	GARDERIE GRATUITE	ÉTUDE SURVEILLÉE	GARDERIE
VENDREDI	GARDERIE	ECOLE	REPAS/ RECREATION	ECOLE	GARDERIE GRATUITE		GARDERIE

### AVIS AUX PARENTS D'ÉLÈVES

► LE PAIEMENT DES SERVICES  
PÉRISCOLAIRES SE FAIT A L'ISSUE DE  
CHAQUE PÉRIODE DE VACANCES  
SCOLAIRES

**Merci de compléter le formulaire :  
« choix du mode de paiement » joint au dossier**

**5 modes de paiement proposés :**

**1 - par payfip**

Télépaiement possible à partir du lien de la Direction Générale des Finances Publiques :

<https://www.payfip.gouv.fr>

Et à partir de la page d'accueil du site de la commune :

<http://www.saintjuliendecoppel.fr>

Les informations nécessaires à l'identification de votre paiement figurent sur la facture. Une confirmation de paiement vous est adressée par courriel.

**2 - par prélèvement bancaire**

Par le biais du formulaire «mandat de paiement SEPA» ci-joint qui sera retourné accompagné d'un IBAN

N.B. : Les prélèvements bi-mestriels interviendront le 20 du mois

**3 - Le règlement par carte bancaire :**

se pratiquent directement :

*chez certains buralistes : trouvez un buraliste de proximité,  
[www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite)*

**4 - Le chèque libellé à l'ordre du Trésor Public doit être adressé avec le talon d'identification du paiement au :**

Centre d'encaissement des Finances Publiques  
TSA 6170  
78924 Yvelines cedex

**5 - Le règlement par CESU doit être adressé par voie postale au Service de Gestion Comptable de Thiers ou peut être déposé directement, joindre le talon d'identification du paiement.**

Service de Gestion Comptable (SGC) de Thiers  
Avenue du bon repos 63307 THIERS

## L'éthique alimentaire au restaurant scolaire : une priorité municipale

La loi Egalim instaure depuis le 1er novembre 2019 l'obligation de proposer une fois par semaine un menu végétarien à la cantine mais aussi de façon plus générale, de servir aux enfants des repas qui comprennent une part au moins égale à 50 % de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Dans ce contexte, la commune a souhaité être accompagnée par une diététicienne afin d'élaborer un plan alimentaire hebdomadaire qui prend en compte les recommandations légales.

Encourager la consommation de fruits et légumes, la variété de féculents, les aliments riches en fer et en acide gras, limiter les lipides, les sucres ajoutés et le sel, tout en veillant à un apport suffisant en produits laitiers permettent de proposer une alimentation saine et équilibrée tout en adaptant les portions en fonction de l'âge des élèves.

Les menus sont étudiés dans l'objectif de préserver la santé des enfants et l'environnement en limitant les produits manufacturés et ainsi supprimer les additifs nocifs et les déchets plastiques des emballages. Ils sont établis à l'aide de fiches techniques recettes élaborées par la diététicienne et le personnel communal selon le plan alimentaire légal. Les repas sont essentiellement « faits maison » et composés de produits frais, locaux et biologiques.

En proposant 40 % de produits bio par menu hebdomadaire et 50 % de produits de qualité, la commune dépasse les objectifs fixés par la loi.

Voici un exemple de menus servis à la cantine

Menus du 2 au 20 Juin 2025  
Ecole de Saint-Julien-De-Coppel

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
<b>Semaine 1</b> Du 2/06 au 6/06	Gaspacho Sauté de Poisson Pomme de Terre et Poivrons rouges Yaourt	Salade de Concombre Émincé de Bœuf Nouilles Chinoises Tiramisu aux Framboises	Avocat Tomate Mozzarella Chakchouka Bouलगour Forêt Noire Menu Végé	Salade Verte Mais Tarte Provençale au Cantal Abricot
<b>Semaine 2</b> Du 9/06 au 13/06	Lundi de Pentecôte	Salade de Carotte Citron Raisins secs Fish Burger Frites Smoothie aux Fruits	Croque Radis et Pesto aux Fanes et Graines de Tournesol Tagliatelle Carbonara Végé Moelleux au Chocolat Menu Végé	Salade Pois Chiche Bio Tomate Fêta Pilon de Poulet Ratatouille Melon
<b>Semaine 3</b> Du 16/06 au 20/06	Salade Pastèque Concombre Chipolata Lentilles Saint Nectaire Quartiers de Pomme	Tarte gratinée à la Courgette Boeuf aux Olives Petits Pois Salade de Fruits de Saison	Duo Tomate et Orange en Salade Hachis Parmentier Végé Gratiné Gâteau à l'Abricot Menu Végé	Salade Verte aux Noix Dhal et Naans Yaourt aux Fruits

Les menus sont proposés sous réserve des livraisons effectives. Les produits faits maison sont élaborés avec de la farine et des œufs issus de l'agriculture biologique et produits en Auvergne.

Menu Végétarien hebdomadaire :

Fait Maison

Agriculture Biologique

Production Locale

Pêche Responsable

Viande d'origine Française



Menu Végé

Légendes Couleurs Conformément aux

Recommandations du G-RCN et au Plan Alimentaire :

Crudité

Cuité

Féculents

Plats protéiques

Plats à dominante lipidique

Laitage

Desserts riches en sucre